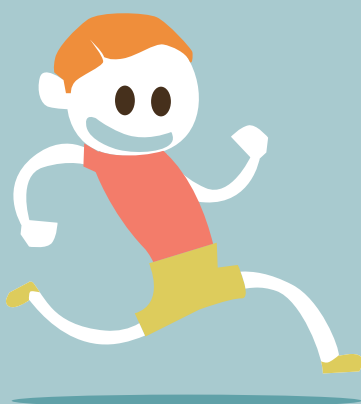


2026/2027

Guide de l'enfant à partir de 3 ans



Mont
Saint
Aignan

Sommaire

Sommaire	2
Édito	3
Le cadre éducatif	4
Le projet éducatif de territoire (PEDT)	4
La charte des valeurs éducatives	4
Les équipements numériques	5
Les cours végétalisées	5
Les engagements de la Ville	6
La vie scolaire	8
Les écoles du 1 ^{er} degré	8
Le calendrier scolaire 2026/2027	9
Les horaires des écoles	10
Les inscriptions scolaires	10
Les actions éducatives	10
Les adultes au contact des enfants	11
L'accueil périscolaire	13
L'organisation de la semaine	13
Les accueils de la journée	13
L'accueil de loisirs	16
Le mercredi en période scolaire	16
Les vacances	16
Les séjours enfants	17
Le lien avec les familles	18
L'espace famille	18
Les étapes pour participer aux activités périscolaires et extrascolaires	19
L'album photo numérique	22
Les dispositifs citoyens	23
Le Conseil municipal des enfants	23
Les Contrats loisirs jeunes	23
La valorisation de l'engagement citoyen	23
Le règlement intérieur	24
Pour les plus de 12 ans	25
Le collège	25
Le service jeunesse	25

Édito

Chères familles,

À l'aube de cette nouvelle rentrée scolaire, c'est avec beaucoup d'enthousiasme et de responsabilité que nous poursuivons, avec l'ensemble de l'équipe municipale, notre engagement au service des enfants et des jeunes de Mont-Saint-Aignan. Ce début de mandat marque une nouvelle étape pour notre Ville. Plus que jamais, nous souhaitons faire de l'enfance et de la jeunesse une priorité collective. Parce qu'une Ville attentive à ses enfants est une Ville qui prépare sereinement son avenir, nous continuons d'agir pour offrir à chacun un cadre de vie épanouissant, protecteur et stimulant.

Cette année, la santé mentale a été désignée comme grande cause nationale. Cet enjeu nous concerne tous, et tout particulièrement lorsqu'il s'agit des plus jeunes. Grandir, apprendre, se construire, trouver sa place : ces étapes essentielles nécessitent écoute, bienveillance et accompagnement. Dans ce contexte, notre politique éducative prend tout son sens. À travers nos écoles, nos accueils de loisirs, nos structures périscolaires, nos actions culturelles, sportives et de prévention, nous avons la volonté de créer un environnement rassurant, inclusif et favorable au bien-être de chaque enfant.

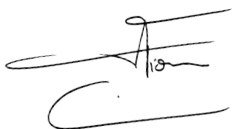
Être une Ville amie des enfants, ce n'est pas seulement proposer des services de qualité. C'est aussi porter une attention constante à l'épanouissement, à la confiance en soi, au respect des rythmes de chacun et à la qualité des relations humaines qui entourent nos jeunes habitants. Nous savons combien les familles jouent un rôle essentiel dans cet équilibre. C'est pourquoi nous souhaitons continuer à construire avec vous une Ville attentive, solidaire et à l'écoute des besoins des enfants comme de ceux qui les accompagnent au quotidien.

Nous tenons à remercier l'ensemble des agents municipaux, des équipes éducatives, des associations, l'Éducation nationale et les partenaires qui œuvrent chaque jour avec professionnalisme et engagement auprès de notre jeunesse.

À toutes et à tous, nous souhaitons une très belle rentrée, riche de découvertes, d'apprentissages et de moments heureux. Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la sérénité, du respect et de l'épanouissement pour tous les enfants et les jeunes de Mont-Saint-Aignan.

Bien chaleureusement,

François Vion
Maire de Mont-Saint-Aignan



Stéphanie Tourillon
Adjointe au maire chargée de la petite enfance,
de l'enfance et de la jeunesse



Le cadre éducatif

La Ville de Mont-Saint-Aignan développe une politique éducative riche en faveur de l'enfance et de la jeunesse, qui se décline autour de 4 axes :

- garantir le bien-être et l'accompagnement des enfants;
- promouvoir la réussite éducative et l'égalité des chances;
- accompagner les familles sur les enjeux de parentalité;
- faire des enfants et des jeunes les citoyens de demain.

Le projet éducatif de territoire (PEDT)

L'accompagnement de la Ville auprès des 3/12 ans est structuré à travers le PEDT, un document rédigé pour 3 ans qui formalise la proposition d'un parcours éducatif cohérent, et qui encadre l'élaboration d'une offre d'activités ambitieuse et équilibrée pour chaque enfant du périscolaire et de l'accueil de loisirs. Celui en vigueur concerne la période 2024/2027.

En accord avec les orientations éducatives de la Ville, le PEDT vise à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants grâce à des espaces adaptés, un encadrement renforcé et la formation continue des équipes. Il favorise la réussite de tous par un accompagnement personnalisé, des projets inclusifs et un accès renforcé aux outils numériques. La Ville développe également une politique éducative à l'écoute des familles et concertée avec les partenaires locaux afin de répondre aux besoins des enfants et des jeunes. Une attention particulière est portée au bien-être, à la citoyenneté, à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations. Enfin, le PEDT soutient l'éducation artistique et culturelle à travers des ateliers, des partenariats locaux et la valorisation des productions des enfants.

La charte des valeurs éducatives

Cette charte a été rédigée par des parents d'élèves élus, des enseignants, des Atsem, et des agents de restauration et d'animation, lors de groupes de travail techniques organisés en 2019.

Préalable : les parents sont les premiers responsables et référents de l'éducation de leurs enfants. Ils donnent les bases de la vie en société au sein de la cellule familiale. Les autres membres de la communauté éducative agissent aux côtés des parents comme coéducateurs. Toute personne participant à l'accompagnement des temps de vie de l'enfant est inscrite dans un rôle de coéducation.

- Les principes républicains de laïcité imposent un cadre structurant sur le site d'accueil pour l'ensemble des activités qui s'y déroulent. Toute personne qui intervient est tenue à la neutralité concernant ses opinions personnelles en matière religieuse, politique ou philosophique.

- Chaque personne veille, dans le cadre de son intervention, à l'application des règles concernant la sécurité physique et affective des enfants. Elle signale à l'autorité référente et/ou à ses collègues, les situations dans lesquelles les conditions de sécurité ne seraient pas ou plus remplies.
- Les adultes référents peuvent s'autoriser à intervenir en cas de danger imminent.
- Chaque adulte doit faire preuve d'une attitude bienveillante pour favoriser la construction de la personnalité et l'autonomie des enfants.
- L'adulte au sein et aux abords de l'école doit être conscient qu'il représente un modèle pour l'enfant de par son attitude, sa tenue et ses propos.
- Le respect des personnes, des locaux et du matériel doit s'imposer à tous (adultes comme enfants) dans une logique de préservation du bien commun au service de tous.
- Les règles et les consignes posées doivent être claires pour l'enfant et les adultes référents. Elles doivent être respectées par tous. On peut néanmoins considérer qu'elles peuvent être adaptées aux circonstances.
- Les professionnels doivent, dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille, s'efforcer de connaître et reconnaître les missions des différents intervenants. Les professionnels s'inscrivent ainsi dans une démarche constructive et collaborative.
- L'école, comme tout autre accueil de mineurs, est un espace de socialisation. Ces espaces permettent à l'enfant d'intégrer des règles de civilité. Ils favorisent le respect mutuel et le bien-vivre ensemble.

Les équipements numériques



La Ville continue de moderniser les outils numériques dans les écoles, en déployant des plans d'investissement réguliers :

- 2017 à 2020 : déploiement de PC portables et de vidéoprojecteurs pour chaque classe élémentaire (constitution des "classes mobiles") ;
- 2021 à 2024 : acquisition de 93 iPad dans le cadre du plan de relance, reprise des PC portables des classes mobiles pour installation en fond de classe en élémentaire, et mise en place dans chaque classe d'une box Wi-Fi à faible rayonnement et à la demande ;
- 2025 à 2027 : acquisition d'un écran numérique interactif pour chaque école maternelle, déploiement d'internet dans toutes les écoles maternelles, renouvellement de tout le matériel des enseignants ;
- Au gré des besoins : mise à disposition prioritaire d'outils numériques individualisés pour l'inclusion des élèves à besoins particuliers.

Les cours végétalisés

Le projet de végétalisation vise au réaménagement des cours des établissements scolaires en vue de répondre aux enjeux du changement climatique :

- mettre en place des îlots de fraîcheur, en désimperméabilisant les sols, en apportant de la végétation dans les cours d'écoles et en créant des zones d'ombrages ;
- gérer les eaux pluviales à la source pour limiter le ruissellement et permettre leur récupération ;

- favoriser la reconquête de la biodiversité en plantant des espèces végétales locales et en aménageant des refuges pour la faune ;
- améliorer le cadre de vie et le bien-être des enfants, en proposant des espaces multifonctionnels, pédagogiques et ludiques, favorisant la créativité, la détente et le partage harmonieux des espaces.

Tous les ans depuis 2023, une nouvelle cour d'école est concernée par ce programme, mené en concertation avec les enfants, les familles, les enseignants et les agents municipaux. La majeure partie des travaux est opérée durant l'été, excepté les plantations de végétaux faites à l'automne.

Après l'école élémentaire Saint-Exupéry en 2023, les cours Village et Pierre-Curie en 2024 et 2025, le groupe scolaire Berthelot a bénéficié d'une végétalisation à l'été 2026.

Les engagements de la Ville

Ville amie des enfants (Unicef)

Mont-Saint-Aignan est labellisée Ville amie des enfants par l'Unicef depuis 2017, traduisant sa volonté de placer les enfants au cœur de ses priorités et de ses actions publiques. Cette démarche se poursuit sur le mandat 2026-2032.



Ce label, reconnu au niveau international, distingue les collectivités qui intègrent les droits de l'enfant dans l'ensemble de leurs politiques. Il vise à garantir le bien-être et la protection des enfants, à lutter contre toutes les formes de violences et de discriminations, à favoriser l'égalité, et à veiller à la qualité de la santé et de la nutrition. Il encourage également des pratiques plus participatives en donnant une place réelle à la parole des enfants et des jeunes dans les projets qui les concernent et dans la vie du territoire. Cela se traduit par une attention particulière portée à leurs besoins dans l'aménagement des espaces publics et dans les services proposés.

Enfin, cette démarche s'inscrit dans les enjeux actuels de la société tels que l'inclusion, la réduction des inégalités et la transition écologique. L'objectif est de construire une ville plus sûre, plus accessible et toujours plus favorable à l'épanouissement de chaque enfant.

Euroscol (Éduscol)

L'école Camus a obtenu le label Euroscol délivré par l'Académie de Normandie en janvier 2021, après deux années à introduire l'anglais dans son enseignement quotidien. Cette distinction récompense la dynamique linguistique portée sur le terrain par les enseignants et les intervenants.



Mon restau responsable

La Ville s'est engagée dans la démarche Mon restau responsable en 2023, afin de valoriser les efforts fournis dans le domaine de la restauration collective : le bien-être des enfants, l'assiette responsable, les éco-gestes, et l'engagement social et territorial. En 2025, la collectivité s'est réengagée pour deux ans pour progresser encore sur l'ensemble de ces domaines.



Concrètement, cela se traduit pas l'acquisition de mobilier adapté à la taille des enfants et la lutte contre le bruit dans les restaurants scolaires, la mise en place de jetons "petite ou grande faim" pour prévenir le gaspillage alimentaire, le développement de partenariats avec les producteurs locaux, etc.

Eco accueil loisirs (Caf)

Ce label valorise les structures qui intègrent le développement durable dans leur fonctionnement quotidien. Ses objectifs sont de sensibiliser les enfants à l'écocitoyenneté, de réduire l'impact environnemental des activités et de promouvoir des pratiques responsables (énergie, alimentation, déchets, mobilité).



Charte pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime

Ce document vise l'égal accès aux loisirs de tous les mineurs et le vivre-ensemble. Elle a vocation à communiquer avec les familles pour construire l'accueil le plus adapté possible aux besoins particuliers de chaque enfant, et à mutualiser les bonnes pratiques. Elle est un document de référence et de formalisation de l'engagement des organisateurs de l'accueil collectif de mineurs.



Espace sans tabac

Depuis le 29 juin 2025, les abords des écoles font partie des lieux où il est interdit de fumer. La Ville n'avait pas attendu ce décret puisque les enfants du CME ont demandé la mise en place d'espaces sans tabac en 2024. Cela complète les actions de prévention santé "Jamais la première cigarette" proposées aux élèves de cycle 2, en partenariat avec l'Éducation nationale.



La vie scolaire

En moyenne, 1250 enfants sont accueillis chaque année au sein des écoles publiques montsaintaignanaises, desservies par un réseau de transports en commun et disposant de parkings à vélos.

La Ville intervient dans plusieurs domaines : elle inscrit à l'école tous les enfants de plus de 3 ans résidant sur le territoire, elle assure l'entretien des sites (écoles, gymnases, espaces extérieurs) et elle finance le mobilier, le matériel et les fournitures scolaires. Elle mène également une démarche éducative en proposant des actions sur tous les temps de l'enfant, mais aussi en participant au financement des transports, de la coopérative scolaire ou encore des sorties scolaires proposées par les enseignants.

Les écoles du 1^{er} degré

Les écoles maternelles publiques

Albert-Camus

Boulevard Siegfried

02 32 82 01 44

ce.0763107p@ac-normandie.fr

Directrice : Marielle Hammouda

Saint-Exupéry

Boulevard de Broglie

02 32 10 15 27

ce.0761105n@ac-normandie.fr

Directrice : Émilie Pertuzé

Village

Chemin de la Planquette

02 35 74 90 20

ce.0762907x@ac-normandie.fr

Directrice : Ariane Delamotte Legrand

Les écoles élémentaires publiques

Albert-Camus

Boulevard Siegfried

02 32 82 01 49

ce.0762928v@ac-normandie.fr

Directrice : Camille Cadinet

École Saint-Exupéry

Boulevard de Broglie

02 32 10 16 51

ce.0762716p@ac-normandie.fr

Directrice : Émilie Lesueur

Village

Chemin de la Planquette

02 35 74 88 20

ce.0762909z@ac-normandie.fr

Directeur : Delphine Liévin

Les groupes scolaires publics

Berthelot

31 bis, chemin des Cottes

02 35 88 50 67 (mat.) / 02 35 88 53 55 (élém.)

ce.0761101j@ac-normandie.fr

Directrice : Anne Riniker

Pierre et Marie-Curie

35, rue Aroux

02 35 75 04 52 (mat.) / 02 35 75 07 15 (élém.)

ce.0762430d@ac-normandie.fr

Directrice : Dominique Richard

Un établissement privé

École privée Saint-André

1, rue Hénault

02 35 70 68 73

dir.ec.standre.mtstaignan@srec-hn.com

ecolesaintandre.fr

Directrice : Mareva Dumont

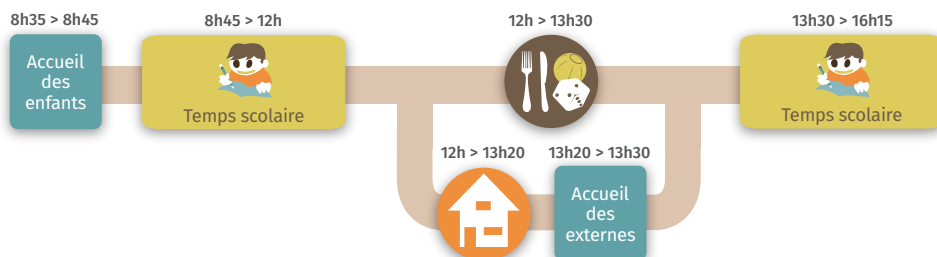
Le calendrier scolaire 2026/2027

Vacances scolaires de la zone B. Sous réserve de modification du ministère de l'Éducation nationale.

2026				2027							
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L
3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M
4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M
5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J
6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V
7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S
8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L
10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M
11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M
12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J
13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V
14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S
15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L
17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M
18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M
19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J
20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V
21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S
22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D
23 M	23 S	23 L	23 M	23 D	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L
24 J	24 V	24 M	24 J	24 S	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M
25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M
26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J
27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V
28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S
29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 J	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L
31 S	31 S		31 J	31 D		31 M		31 L		31 S	31 M

Les horaires des écoles

Les écoles maternelles, élémentaires et les groupes scolaires fonctionnent sur ces mêmes horaires :



Les inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires pour l'année 2027/2028 s'effectuent en ligne sur l'espace famille (cf. page 18) du 1^{er} février au 31 mars 2027 (dates sous réserve).

La démarche est à effectuer :

- pour toute inscription dans une nouvelle école ;
- pour les entrées en petite section de maternelle ;
- pour les entrées en CP dans les écoles élémentaires Camus, Saint-Exupéry et Village. Les familles des enfants entrant en CP dans les groupes scolaires Curie et Berthelot n'ont pas de démarche particulière à effectuer, car il n'y a pas de changement d'école.

Des pièces justificatives vous seront demandées : la liste est communiquée à chaque période d'admission et est accessible sur l'espace famille tout au long de l'année.

À noter : les nouveaux habitants doivent suivre cette procédure dès leur arrivée dans la commune. Munis d'un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée, ils doivent alors confirmer l'inscription de l'enfant à l'école.

Les actions éducatives

Chaque année, la Ville propose plus de 70 actions éducatives distinctes sur le temps scolaire en complément des enseignements de l'Éducation nationale afin d'enrichir les apprentissages et contribuer au bien-être et à l'épanouissement des enfants. Au total, plus de 1500 séances bénéficient aux élèves.

Labellisée Ville amie des enfants, la collectivité s'engage à proposer un parcours éducatif riche, cohérent, structuré et accessible à tous. Une coordination dédiée garantit une organisation lisible et une programmation équilibrée en lien avec les services municipaux (sport, culture, prévention, développement durable, etc.) ainsi qu'avec des partenaires associatifs ou institutionnels variés.

Ces actions éducatives s'articulent autour de plusieurs grands axes :

- santé et bien-être : sensibiliser aux bonnes habitudes de vie (alimentation, hygiène, bien-être à l'école, vie affective et sexuelle, santé mentale, etc.);
- sport : permettre à chaque enfant de pratiquer une activité physique régulière et de découvrir différentes disciplines grâce à la diversité des équipements sur le territoire (natation, golf, tennis, handball, tennis de table, etc.);
- culture : favoriser l'accès aux pratiques artistiques et culturelles (bibliothèque, cinéma, ateliers artistiques, expositions, rencontres avec des artistes, etc.);
- prévention et sécurité : lutter contre le harcèlement, sensibiliser aux usages du numérique, organiser des actions de prévention routière, initier aux gestes de premiers secours, etc.;
- citoyenneté : transmettre les valeurs du vivre-ensemble, du respect, de l'engagement, du devoir de mémoire, etc.;
- environnement : éduquer aux enjeux écologiques (biodiversité, tri, recyclage, lutte contre le gaspillage alimentaire, les ressources énergétiques, etc.).

Chaque action fait également l'objet d'une information auprès des familles, afin de favoriser la compréhension des projets menés et de s'inscrire dans une véritable démarche de coéducation. Dans cette même logique de transparence et d'accessibilité, le site internet de la Ville dispose d'une page dédiée, permettant aux familles de consulter les fiches détaillées de chaque action éducative proposée : montsaintaignan.fr > Mon quotidien > Enfance > Vie scolaire

Les adultes au contact des enfants

Les responsables de groupes scolaires

Pour faciliter le contact avec la Ville, chaque école est doté d'un responsable de groupe scolaire (RGS), relais entre les familles et la direction de l'enfance sur les temps scolaires et périscolaires. Il est secondé d'un adjoint (RGSa).

Albert-Camus

Carole-Anne Voisin | Adjoint : Ludovic Blanc

Tél. 06 61 73 20 81 - carole-anne.voisin@montsaintaignan.fr

Berthelot

Laury Williams | Adjointe : Blandine Seneca

Tél. 02 35 98 16 44 - laury.williams@montsaintaignan.fr

Pierre et Marie-Curie

Laëtitia Lemonnier | Adjointe : Charlotte Normand

Tél. 06 61 73 45 38 - laetitia.lemonnier@montsaintaignan.fr

Saint-Exupéry

Caroline Morin | Adjointe : Elsa Ygout

Tél. 06 61 72 49 85 - caroline.morin@montsaintaignan.fr

Village

Pierre-François Masson | Adjointe : Fanon Baligout

Tél. 06 61 72 27 40 - pierre-francois.masson@montsaintaignan.fr

Les Atsem : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Aux côtés des plus petits, 17 Atsem accompagnent les enfants tout au long de leur journée au sein des 3 écoles maternelles et des 2 groupes scolaires. Acteurs indispensables de la vie des plus petits, ils ont trois missions principales : assister les enseignants en classe, contribuer à l'apprentissage de l'autonomie des enfants et maintenir la propreté des locaux et du matériel.

Les agents d'entretien

Les agents d'entretien sont chargés du nettoyage quotidien des écoles. Dépoussiérage, désinfection, lavage, etc., ce sont les missions des 12 agents qui veillent à ce que les enfants passent leurs journées dans des locaux agréables et bien entretenus. En parallèle, ils assurent le service des repas sur le temps de la pause méridienne. En période de vacances, ils sont chargés également de la propreté des locaux de l'accueil de loisirs.

Les animateurs

Les 60 animateurs permanents de la Ville interviennent aux côtés des enfants, tout au long de l'année, aux différents moments de la journée. Le matin avant la classe, ils sont présents pour un accueil en douceur. Sur la pause méridienne, ils accompagnent le repas, et proposent des jeux et activités avant la reprise de la classe. Après l'école, ils proposent un espace dédié pour encadrer les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs, participer à des projets d'animation et à des parcours découvertes.

Les élus référents des écoles

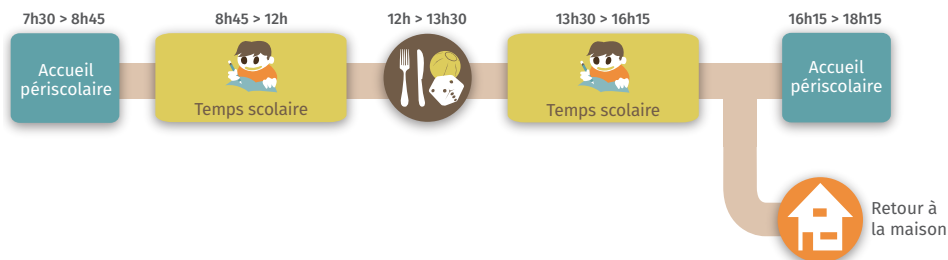
François Vion, maire, Stéphanie Tourillon, adjointe chargée de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, et Isabelle Vion, conseillère municipale déléguée à la vie scolaire et aux loisirs, sont responsables des conditions d'accueil des enfants et du lien avec les familles et l'Éducation nationale.

Contact : stephanie.tourillon@montsaintaignan.fr

L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est un temps ouvert aux enfants âgés de 3 à 12 ans en dehors des temps scolaires, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La Ville met à disposition du personnel qualifié chargé d'encadrer cet accueil. Les animateurs se relaient pour mettre en œuvre des animations de qualité tout en permettant aux parents de concilier organisation familiale et professionnelle. Les besoins de tous les enfants sont pris en compte, dans un souci de favoriser le bien-être et l'inclusion. En cas de besoin particulier, n'hésitez pas à prendre contact avec la direction de l'enfance (cf. coordonnées page 18) pour organiser la prise en charge de votre enfant.

L'organisation de la semaine



Les accueils de la journée

L'accueil périscolaire du matin

De 7h30 à 8h35, les enfants peuvent être accueillis par les animateurs pour des jeux calmes ou des activités douces avant la classe. Entre 8h35 et 8h45, les animateurs accompagnent les groupes d'enfants vers leur classe.

L'accueil périscolaire du midi

Pendant la pause méridienne, les animateurs assistent les enfants pendant leur repas pour prendre le temps de manger et de se détendre. Ils proposent également des activités ou des temps de jeux pour les enfants qui le souhaitent.

La restauration municipale

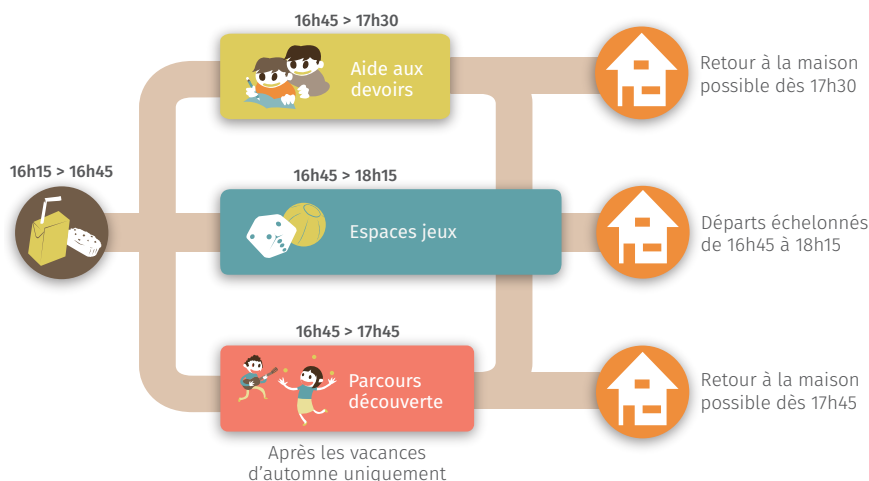
Sur le temps du midi, les écoliers bénéficient du service de restauration municipale. 25 cuisiniers et aides de cuisine confectionnent chaque jour près de 1100 repas, au sein des cuisines de chaque école. Les menus, conformes au plan alimentaire, sont élaborés par le responsable des restaurants municipaux et les chefs de cuisine, et validés par une diététicienne. Ils sont travaillés à base de produits bruts et de

saison, en privilégiant les circuits courts et la production bio, comme en témoigne la labellisation Mon restau responsable, détenue par la Ville (cf. page 6).

Pour associer la restauration à l'éducation, la Ville mène des actions auprès des élèves de chaque école à différents moments de l'année. Le programme "Bien manger, ça s'apprend !" regroupe des actions sur le petit déjeuner, le goûter ou encore la répartition des aliments dans l'assiette. La Ville participe, par ailleurs, à la Semaine du Goût en octobre.

Enfin, un travail est également mené sur la prévention du gaspillage alimentaire, via l'opération "petite ou grande faim" qui permet d'adapter les portions de l'assiette à la faim du jour. Et lorsque les biodéchets sont là, un travail sur leur valorisation est effectué dans toutes les écoles élémentaires via des tables de tri notamment en lien avec Les Alchimistes, prestataire de la Ville.

L'accueil périscolaire du soir



Après la classe, un goûter est proposé de 16h15 à 16h45. Vous pouvez ensuite venir récupérer vos enfants jusqu'à 18h15. Durant cet accueil, les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs, de jouer, de se détendre, de participer à des activités ou des parcours découverte.

L'aide aux devoirs

De 16h45 à 17h30, les enfants peuvent bénéficier d'un temps d'aide aux devoirs organisé dans chaque école les lundis, mardis et jeudis soir, encadré par un animateur référent qui accueille les enfants souhaitant réaliser leurs devoirs en autonomie.

Afin de renforcer cet accompagnement, la Ville mobilise également des bénévoles qui viennent en appui des équipes d'animation. Leur présence permet d'offrir un soutien supplémentaire aux enfants et de favoriser un accompagnement plus individualisé sans pour autant assurer la réalisation complète des devoirs, qui restent sous la responsabilité des parents.

L'inscription s'effectue via l'espace famille (cf. page 18) et est incluse dans le temps d'accueil du soir, sans surcoût. Ce temps est pensé comme un moment calme, dédié à la concentration des enfants. Afin d'en préserver la qualité, il ne peut être interrompu par des départs anticipés; c'est pourquoi il est vivement recommandé de venir récupérer les enfants à partir de 17h30.

Les parcours découverte

Ce type d'accueil prend la forme d'activités dispensées par des animateurs périscolaires. Ils permettent l'initiation et la sensibilisation des enfants à des pratiques variées mêlant créativité et pédagogie : escape game et résolution d'énigmes, magie, création de masques et décor de carnaval, création de bijoux, jeux d'expression, cuisine, jardinage. Dans un registre plus sportif, les enfants peuvent aussi bénéficier de séances de hockey, volley, foot, basket, hand, etc.

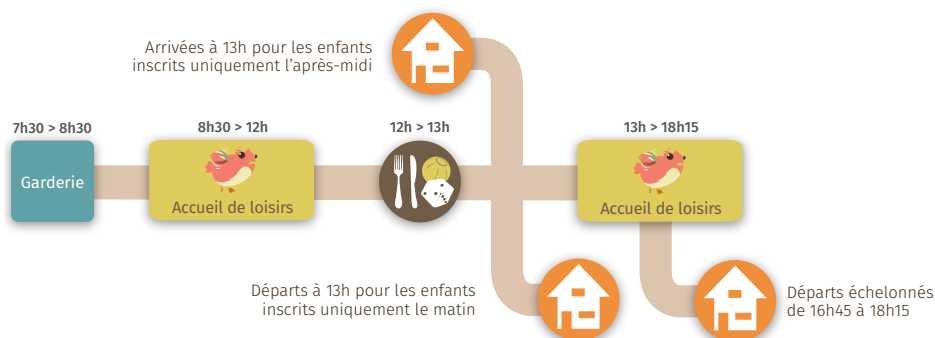
Les inscriptions se font sur l'espace famille (cf. page 18). Les enfants s'engagent à être présents à chaque séance (un parcours par période). Le responsable de groupe scolaire est chargé d'établir les listes d'enfants accueillis dans les différents parcours, qui sont ensuite affichées à l'entrée des écoles et des accueils périscolaires. Les familles sont également informées par mail.

L'accueil de loisirs

La Ville organise un service d'accueil sur les temps de loisirs (mercredi et vacances) à destination des enfants scolarisés et des collégiens jusqu'à 12 ans. Sur ces temps, les animateurs sont chargés d'encadrer les enfants et de proposer des animations diversifiées et qualitatives en lien avec des projets pédagogiques.

Les besoins de tous les enfants sont pris en compte, dans un souci de favoriser le bien-être et l'inclusion. En cas de besoin particulier, n'hésitez pas à prendre contact avec la direction de l'enfance (cf. page 18) pour organiser la prise en charge de votre enfant.

Le mercredi en période scolaire



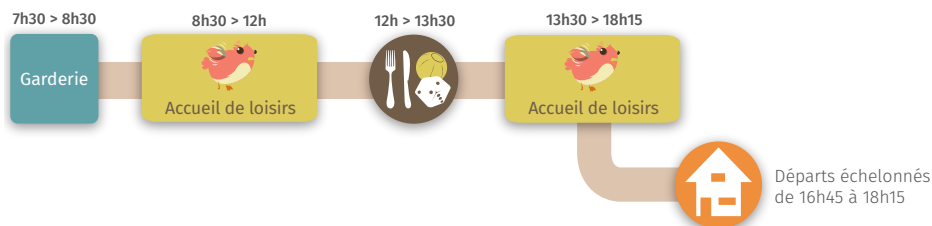
L'accueil de loisirs du mercredi se déroule sur le site Saint-Exupéry, boulevard de Broglie, dans un bâtiment spécifiquement dédié, appelé aile de loisirs *Les petits princes*. Il bénéficie d'un espace extérieur entièrement végétalisé et arboré. Tous les enfants habitant Mont-Saint-Aignan ou scolarisés dans une école publique de la commune peuvent y être accueillis, par groupe d'âge. Veillez à anticiper vos réservations (cf. page 16).

Pour animer les journées, les agents municipaux concoctent un programme construit autour d'activités manuelles, sportives, culturelles et organisent aussi des sorties et des visites à l'extérieur de l'accueil de loisirs.

Ludovic Blanc et Elsa Ygout dirigent l'accueil de loisirs des mercredis et assurent le lien avec les familles. Pour toute question relative à l'accueil de votre enfant, vous pouvez les joindre :

- par tél. : 06 61 72 49 85
- par mail : ludovic.blanc@montsaintaignan.fr et elsa.ygout@montsaintaignan.fr

Les vacances



L'accueil de loisirs est ouvert à chaque période de vacances scolaires, du lundi au vendredi, excepté la première semaine des vacances de Noël (du lundi 21 au vendredi 25 décembre 2026).

Deux sites sont dédiés à l'accueil des enfants :

- *Les petits princes*, aile de loisirs de l'école Saint-Exupéry, boulevard de Broglie (☞ prendre le F2 et descendre à l'arrêt Les Coquets);
- *Rosa Parks*, parc de loisirs, rue Francis-Poulenc (☞ prendre le F2 et descendre à l'arrêt Lehmann).

Pour varier le programme de la semaine, l'équipe d'animation propose des activités manuelles, sportives et culturelles, et organise aussi des sorties et visites en extérieur. Les activités sont imaginées autour d'une thématique différente à chaque période (ex : découverte de la langue anglaise, traditions des fêtes de fin d'année, voyage autour du monde...).

Les enfants sont accueillis par groupe d'âge et les plannings sont adaptés à leurs besoins et envies.

Les séjours enfants

L'été, en parallèle de l'accueil de loisirs, la Ville organise des séjours thématiques autour de la nature, du sport, etc., destinés aux enfants âgés de 6 à 12 ans, par groupe d'âge de 20 participants maximum. Les destinations varient en fonction des années et des projets.

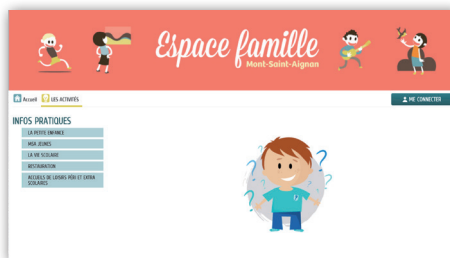
Le lien avec les familles

Pour faciliter vos démarches avec les services de la direction de l'enfance et garantir des relations de qualité, la Ville dispose d'outils d'information et de communication.

L'espace famille

La plateforme

Fonctionnel et intuitif, votre espace famille vous permet d'organiser le quotidien de votre enfant : inscription scolaire et périscolaire, et aussi, réservation pour la restauration scolaire, les parcours découverte, l'accueil de loisirs ou les activités du pôle ados.



La plateforme vous permet également de consulter les factures et payer en ligne, signaler des absences et transmettre vos justificatifs pour l'accueil de loisirs, stocker des documents, communiquer vos nouvelles coordonnées : adresse, téléphone, mail, et enfin suivre le traitement de vos demandes. Vous y trouverez également le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et des activités de loisirs.

L'accès

Afin de pouvoir accéder à votre espace famille, vous devez au préalable activer votre compte. Pour ce faire, cliquez sur le lien envoyé par mail par la direction de l'enfance dès la première inscription de votre enfant à une activité scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Vous pourrez ensuite vous rendre sur la plateforme depuis le site internet de la Ville : montsaintaignan.fr > accès rapide : Espace famille.

Si vous ne disposez pas d'ordinateur ou si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de votre espace famille, un poste informatique est à votre disposition à la direction de l'enfance et à l'accueil du Centre communal d'action sociale (CCAS). Les agents d'accueil de ces deux services sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

La direction de l'enfance se tient à votre disposition au 0235 14 30 87 ou à l'adresse mail : direction.enfance@montsaintaignan.fr.
L'accueil est **ouvert au public du lundi au vendredi de 13h30 à 17h** au 61 rue Louis-Pasteur.

Les étapes pour participer aux activités périscolaires et extrascolaires

Inscription administrative sur l'espace famille

	Qui peut bénéficier des activités ?	À quel moment faire l'inscription administrative ?*	
Périscolaire	Les enfants scolarisés dans une école publique de la ville	Inscription faite automatiquement par la direction de l'enfance à partir du 17 août 2026	
Accueil de loisirs du mercredi	Les enfants scolarisés dans une école publique de la ville ou habitant Mont-Saint-Aignan * ²	Inscription faite automatiquement par la direction de l'enfance à partir du 17 août 2026	
Accueil de loisirs des vacances	Les enfants scolarisés dans une école publique ou privée de la ville, ou dans une autre commune * ²	Habitant de la commune	Hors commune
		• Automne : du 14 septembre au 4 octobre 2026; • Noël : du 16 novembre au 6 décembre 2026; • Hiver : du 18 janvier au 7 février 2027; • Printemps : du 15 mars au 4 avril 2027; • Été : du 31 mai au 20 juin 2027.	• Automne : du 28 septembre au 4 octobre 2026; • Noël : du 30 novembre au 6 décembre 2026; • Hiver : du 1^{er} au 7 février 2027; • Printemps : du 30 mars au 4 avril 2027; • Été : du 14 au 20 juin 2027.
Séjours enfant	Tous les enfants scolarisés dans une école publique ou privée de la ville, ou dans une autre commune * ²	Du 31 mai au 13 juin 2027 pour les vacances d'été (même période que pour l'accueil de loisirs des vacances)	

* Prolongation des inscriptions sous réserve de places et soumises à tarif majoré.

*² Si votre enfant n'est pas scolarisé dans une école publique de la commune, vous devrez au préalable constituer un dossier auprès de la direction de l'enfance (sous réserve des disponibilités).

Réservation

Pour certaines activités, les familles doivent procéder à une réservation, en complément de l'inscription administrative faite en début d'année scolaire :

- pour le **périscolaire du matin ou du soir** : au plus tard la veille avant 12h en jours ouvrés (soit le vendredi avant 12h pour le lundi);
- pour l'**accueil de loisirs du mercredi** : au plus tard le dimanche précédent avant minuit (J-3). Annulation possible le mercredi précédent avant minuit (J-7).

Attention, les places étant limitées, gérez vos réservations avec précision. À partir de la 4^e absence injustifiée, toutes vos réservations de l'année seront supprimées et il sera impossible de replanifier une nouvelle réservation avant la fin de la période en cours.

Activité

L'enfant participe à l'activité périscolaire ou extrascolaire pour laquelle il est inscrit. Sa présence est comptabilisée pour ensuite être facturée.

Facturation

Activités périscolaires	Habitant de la commune		Hors commune	
	De base	Majoré	De base	Majoré
Matin	3,40 €	4,40 €	4,40 €	5,70 €
Midi : restauration et ateliers	4,45 €	5,80 €	5,80 €	7,50 €
Midi : panier repas (PAI*) et ateliers	1,10 €	1,45 €	1,45 €	1,90 €
Soir : goûter & ateliers	3,80 €	4,90 €	4,90 €	6,40 €
Soir : panier goûter (PAI) et ateliers	3,15 €	4,05 €	4,05 €	5,30 €

* PAI : Projet d'accueil individualisé

Accueil de loisirs des vacances scolaires	Habitant de la commune		Hors commune	
	De base	Majoré	De base	Majoré
Garderie du matin 7h30 - 8h30	3,40 €	4,40 €	4,40 €	5,70 €
Journée avec restauration	14,75 €	19,15 €	19,15 €	24,90 €
Journée avec panier repas et goûter (PAI)	10,74 €	14,00 €	14,00 €	18,20 €
Demi-journée (réservé aux enfants à besoins spécifiques)	7,35 €	9,60 €	9,60 €	12,45 €
Demi-journée avec panier repas (réservé aux enfants à besoins spécifiques)	4,05 €	5,25 €	5,25 €	6,85 €
Demi-journée avec panier goûter (réservé aux enfants à besoins spécifiques)	6,70 €	8,75 €	8,75 €	11,35 €
Tarif horaire (réservé aux enfants à besoins spécifiques)	1,00 €	-	1,30 €	-
Nuitée sur site	7,05 €	-	9,20 €	-
Nuitée à l'extérieur	15,85 €	-	20,60 €	-

Accueil de loisirs du mercredi	Habitant de la commune		Hors commune	
	De base	Majoré	De base	Majoré
Journée avec restauration	14,75 €	19,15 €	19,15 €	24,90 €
Journée avec panier repas et goûter (PAI)	10,75 €	14,00 €	14,00 €	18,20 €
Matin avec restauration	7,35 €	9,60 €	9,60 €	12,45 €
Matin avec panier repas (PAI)	4,05 €	5,25 €	5,25 €	6,85 €
Après-midi avec panier goûter (PAI)	6,55 €	8,75 €	8,75 €	11,35 €
Tarif horaire (réservé aux enfants à besoins spécifiques)	1 €	-	1 €	-

Séjours enfants	Habitant de la commune	Hors commune
De 6 à 12 ans	30,55 €	39,70 €

Attention aux **majorations** :

- en cas de **retard** : facturation de 30 € pour chaque heure comptabilisée au-delà de l'horaire de fin d'activité (s'applique aux activités périscolaires et extrascolaires);
- en cas de participation à une **activité non réservée** dans les délais : facturation du tarif majoré;
- en cas d'**annulation** : application du tarif de base si la **suppression de la réservation** n'a pas eu lieu dans les temps.

Pour éviter toute facturation des jours non honorés, un justificatif doit être fourni :

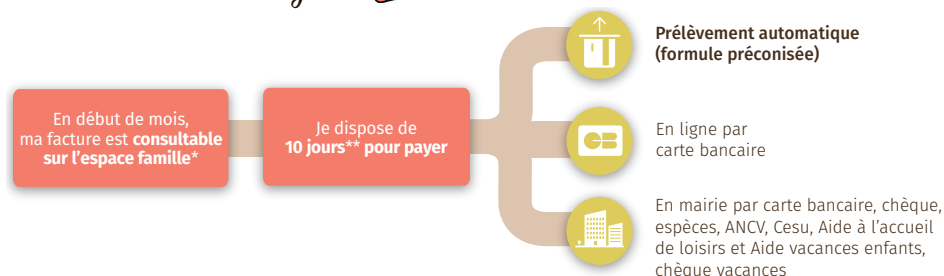
- avant le mercredi suivant en cas d'absence un mercredi;
- dans les 7 jours suivant la fin de l'accueil pour une absence pendant les vacances.

Justificatifs admis : certificat médical, arrêt de travail des parents, certificat de décès d'un proche, convocation officielle.

La facturation se base sur votre **quotient familial**, calculé automatiquement par la Caf, sous réserve d'avoir fourni votre **numéro d'allocataire**. Les familles non allocataires doivent fournir à la direction de l'enfance une copie de leur avis d'imposition pour calculer le quotient familial.

Niveaux de réduction	
Tranches de QF	Réduction
QF ≤ 597 €	76 %
597 € < QF ≤ 838 €	50 %
839 € < QF ≤ 1187 €	25 %
1188 € < QF ≤ 1988 €	12 %
QF > 1988 €	Plein tarif

Paiement : délais et moyens



* Je suis averti par mail de la mise à disposition de ma facture. Elle comptabilise toutes les activités consommées le mois précédent.

** Passée cette date, le dossier est transmis automatiquement au Trésor public de Maromme, qui émet alors un avis de somme à payer.

Pour chacun des moyens de règlement proposés, il existe des modalités particulières à connaître. Pour bénéficier du **prélèvement automatique**, il convient de remplir le mandat Sepa auprès de la direction de l'enfance.

Quant aux autres moyens ci-dessous, ils doivent être remis physiquement à la direction de l'enfance (ouverte au public du lundi au vendredi de 13h30 à 17h) :

- **espèces** : d'un montant de 300€ maximum, elles doivent être remises sous enveloppe à l'attention de la régie monétique avec la mention du nom de l'enfant et son école ;
- **ticket Cesu** (format dématérialisé à privilégier) : paiement autorisé pour les activités périscolaires (hors restauration municipale), l'accueil de loisirs du mercredi et l'accueil de loisirs des vacances pour les enfants de moins de 6 ans ;
- **aide à l'accueil de loisirs (Caf)** : paiement autorisé pour l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances ;
- **aide vacances enfants (Caf)** : paiement autorisé uniquement pour les séjours ;
- **chèque vacances** : paiement autorisé uniquement pour l'accueil de loisirs des vacances et les séjours.

L'album photo numérique : Toute mon année

La Ville met à disposition des familles un accès à la plateforme *Toute mon année*. Elle rassemble de façon sécurisée des photos et vidéos prises par les responsables de groupes scolaires et les animateurs sur les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire, avec l'accord des parents. À raison d'une publication hebdomadaire, les RGS renforcent le lien entre les écoles et les familles. Cet outil permet également l'accès à des fichiers dans une médiathèque ou encore la réalisation d'un livre souvenir de l'année scolaire écoulée. Chaque école dispose de son propre journal de bord et un album supplémentaire est dédié à l'accueil de loisirs. Pour les parents, c'est l'occasion d'avoir une vue d'ensemble du quotidien des enfants et des activités réalisées tout au long de l'année.

Les dispositifs citoyens

Le Conseil municipal des enfants (CME)

Le CME de Mont-Saint-Aignan se compose d'une vingtaine d'enfants de CM1 et CM2, élus par suffrage au sein de leur école, pour un mandat de deux ans. En février 2026, 23 jeunes conseillers ont été désignés par leurs pairs. Retrouvez la composition sur le site internet de la Ville : montsaintaignan.fr > Ma Ville > Institution > Le Conseil municipal des enfants



Par cet engagement, des enfants du territoire peuvent s'investir dans la vie de la commune en menant des projets et en portant la parole et les idées des autres enfants. Les élus se réunissent en commissions thématiques une fois par mois et en séances plénières en présence du maire et de conseillers municipaux environ deux fois par an.

Les Contrats loisirs jeunes

La Ville accompagne financièrement les jeunes Mont-Saint-Aignannais âgés de 6 à 18 ans qui souhaitent pratiquer une activité culturelle ou sportive en dehors du temps scolaire.

Ce dispositif prend en charge une partie du coût de l'activité sur l'année. Il s'adresse aux familles dont le quotient familial Caf est inférieur ou égal à 555 € au 1^{er} janvier de l'année d'inscription. En contrepartie, les jeunes s'engagent à réaliser une action citoyenne en lien avec les valeurs de solidarité et de participation à la vie locale. Pour les plus jeunes, cet engagement est mené en famille, dans une démarche intergénérationnelle à travers la participation à des ateliers favorisant le vivre ensemble.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de contacter la direction de l'enfance et de fournir les documents suivants :

- une photo d'identité de l'enfant concerné,
- une attestation Caf du mois de janvier indiquant le quotient familial,
- le tarif annuel de l'activité souhaitée.

La valorisation de l'engagement citoyen

Pour son mandat 2026-2032, l'équipe municipale souhaite reconnaître et valoriser les actions et les initiatives des jeunes en faveur de la citoyenneté. Pour entamer sa réflexion, la direction de l'enfance a diffusé aux familles un questionnaire sur les besoins de la jeunesse, qui lui permettra de faire évoluer son offre éducative.

Le règlement intérieur

La participation des enfants aux activités proposées par la Ville de Mont-Saint-Aignan est soumise au respect des dispositions du règlement intérieur, disponible sur l'espace famille dans l'onglet *Informations pratiques* et en version papier dans toutes les écoles.

À ce titre, il concerne les services d'accueil suivants :

- restauration et accueil périscolaire (garderie);
- accueil de loisirs des mercredis et durant les vacances scolaires;
- séjours;
- activités proposées dans le cadre du pôle ados MSA Jeunes.

Ces services sont facultatifs et s'inscrivent dans une démarche pédagogique et de loisirs.

Les dispositions du règlement intérieur ont été approuvées par délibération du Conseil municipal du 18 juin 2026.

À retenir :

- Les inscriptions aux activités sont soumises à réservation dans les temps définis depuis l'espace famille (cf. page 19);
- Toute inscription non réservée sera facturée avec une majoration (cf. page 21);
- Pour les mercredis et pendant les vacances scolaires : adaptez vos réservations en fonction de vos besoins, et pensez à annuler en cas de changement de programme;
- Toute absence sur une activité sera facturée, sauf si le motif est justifié;
- Les factures doivent être réglées dans le délai imparti (cf. page 21). À défaut, la dette sera envoyée au Trésor public de Maromme pour recouvrement.

Pour les plus de 12 ans

Le collège

Après avoir effectué leur scolarité dans l'une des écoles de la ville, les enfants sont accueillis au collège Jean-de-la-Varende de Mont-Saint-Aignan :

Contact : ce.0760077w@ac-normandie.fr, Tél. 02 35 15 72 00, Fax. 02 35 15 72 08

Selon leur quartier d'habitation, certains enfants sont orientés vers le collège Barbey-d'Aureville à Rouen.

Le service jeunesse

Dédié aux 12/17 ans habitant ou scolarisés sur le territoire, ce service travaille sur 4 axes : les loisirs, la prévention, l'accompagnement à la citoyenneté et la médiation.

Le pôle ados MSA Jeunes

En adhérant au pôle ados à hauteur de 12€/an, les jeunes peuvent bénéficier d'activités tout au long de l'année et pendant les vacances scolaires. Deux séjours sont également proposés aux adhérents (printemps et été). Pour s'inscrire, remplissez la fiche disponible en accès libre sur l'espace famille, onglet édition de documents, et réservez les activités depuis votre portail personnel.

La prévention

La Ville mène des actions de prévention, des jeux et mises en situation à l'usage des réseaux sociaux, à la perception de soi et au développement personnel, à la prise de parole en public, à l'équilibre alimentaire, etc., en étroite collaboration avec le collège. En complément, la coordinatrice du service jeunesse fait partie du dispositif *Promeneur du net*. Sur les réseaux sociaux, elle assure une présence éducative et a pour mission d'écouter, de conseiller et de créer du lien à distance avec les adolescents et leurs familles.

Retrouvez Inès Imzilen sur Facebook, Snapchat et Instagram : Inès MSAJeunes



L'accompagnement des jeunes

Ce service vise à aiguiller les choix d'orientation des adolescents, à répondre à leurs questions sur le Bafa, le permis, etc., et à accompagner au développement de projets : ils font part d'une idée et la mettent en œuvre avec le service jeunesse par le biais du groupe de travail jeunes.

La médiation

En allant à la rencontre des jeunes sur le territoire, le service jeunesse propose des actions hors les murs dans une optique d'identifier de nouveaux jeunes, de créer du lien et de rendre les dispositifs visibles.

Ville de Mont-Saint-Aignan

Guide de l'enfant à partir de 3 ans - 2026/2027
Directeur de la publication : François Vion
Rédaction, coordination, distribution,
conception graphique : direction communication

Dépôt légal : à parution
Impression : imprimerie Sodimpal,
111 rue du Général-de-Gaulle, 76520 Franqueville-Saint-Pierre
Tirage : 300 exemplaires



Direction de l'enfance

61 rue Louis-Pasteur
76130 Mont-Saint-Aignan
Accueil physique du lundi au vendredi
de 13h30 à 17h
02 35 14 30 87
direction.enfance@montsaintaignan.fr
www.montsaintaignan.fr